

Bref historique de l'École nationale de police du Québec

1967

La Corporation du Séminaire envisage de cesser ses activités d'enseignement dans un avenir plus ou moins rapproché en raison de sa situation financière. Le député de Nicolet et ministre de l'Agriculture, M. Clément Vincent, a vent de cette nouvelle et en informe le gouvernement.

En novembre, un groupe de travail est constitué en vue de trouver des solutions rapides et efficaces au problème de la formation des policiers du Québec. Il est sous la présidence conjointe de M. Robert Sabourin, directeur de l'Organisation de l'enseignement collégial, et de M^e Gérald Boisvert, sous-ministre associé à la Justice. Par la suite, le Conseil des ministres discute du projet d'établir au Québec un institut de police. M. Vincent fait état de l'offre de vente des immeubles du Séminaire de Nicolet.

1968

Le 21 juin, la Loi de police crée l'Institut de police du Québec.

Le 1^{er} août, M. Maurice Baril est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'en juin 1970

1969

Le 16 juin, l'Institut reçoit ses 69 premiers aspirants policiers.

Le 4 octobre, l'inauguration officielle de l'Institut, sous la présidence d'honneur du premier ministre Jean-Jacques Bertrand et du ministre Clément, a lieu lors de la première remise de diplômes.

1970

Le 10 juin, M. J. Sylvain Le Blanc est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'au 11 janvier 1972.

1972

Le 17 janvier, M. Jean Lapointe est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'au 18 février 1973.

1973

Le 27 mars, un incendie détruit 20% de la bâtisse.

Le 1^{er} mai, M. André Magny est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'au 12 novembre 1976.

1974

Le 7 février, l'Institut embauche ses premiers comédiens qui réaliseront les simulations policières.

L'Institut signe une entente avec la Direction générale de l'enseignement collégial sur le partage de la formation en techniques policières entre les cégeps et l'Institut de police du Québec.

Le 16 mai, l'Institut remet les certificats de réussite de son programme de formation de base aux 19 premiers cégépiens venus y compléter leur DEC en techniques policières.

1975

L'Institut accueille les quatre premières aspirantes policières au programme de formation policière de base. Elles font partie de la 51^e cohorte. Cette cohorte est la première à être constituée uniquement de cégépiens.

1976

En janvier, le SPCUM envoie pour la première fois des candidats en formation à l'Institut. Auparavant, il assurait exclusivement la formation policière de ses agents.

1977

En juillet, M. Jacques Marquis est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'en juillet 1981.

En octobre, l'Institut crée le Centre d'appréciation du personnel de la police. Ce centre offre des services spécialisés en évaluation de personnel en milieu policier, principalement lors d'embauche et de promotions.

1978

Le 6 mars, l'Institut instaure le certificat en gestion policière en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières.

1979

Le 16 juin, l'Institut célèbre son 10^e anniversaire.

1981

En juin, M. Marcel Vermette est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'en juin 1985.

1985

En août, M. Gilles Bouchard est nommé directeur général de l'Institut de police du Québec. Il demeure en poste jusqu'en août 1995.

1986

L'Institut procède à la restructuration du cours de base en formation policière. Le 1^{er} avril, l'Institut engage pour la première fois une femme au sein de son personnel instructeur. Elle est policière au Service de police de Longueuil.

1988

Un protocole d'entente est signé entre le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et l'Institut de police du Québec sur le partage de la formation policière entre les cégeps et l'Institut.

1990

Le 1^{er} septembre, l'Institut devient une corporation mandataire du gouvernement du Québec, créée par la Loi sur l'organisation policière.

1993

L'Institut célèbre son 25^e anniversaire. L'Institut entreprend la révision du programme de formation policière de base.

1995

Le 1^{er} septembre, M^{me} Louise Gagnon-Gaudreau est nommée directrice générale de l'Institut de police du Québec. Elle est la première femme et la première civile à occuper cette fonction.

1997

Le 5 mai, le nouveau programme de formation policière de base est en vigueur. Il nécessite la modification de la structure organisationnelle de l'Institut. Ce programme se fonde essentiellement sur une approche expérientielle. Un poste de police virtuel est créé. Il s'inscrit dans une démarche d'apprentissage concrète et étroitement encadrée : les aspirants policiers jouent le rôle de policiers et, à l'intérieur de scénarios, ils intègrent leurs connaissances théoriques.

Le 7 septembre, entre à l'Institut la 195^e cohorte. Les autochtones qui la composent sont les premiers aspirants policiers des Premières Nations à être inscrits au programme de formation policière de base leur donnant accès à un permis d'exercice dans toutes les organisations policières du Québec.

1998

Le 27 mars, le rapport Corbo est rendu public. Il recommande entre autres la création de l'École nationale de police du Québec.

Le 17 novembre, le Conseil du Trésor approuve la nouvelle structure organisationnelle de l'Institut. Elle s'appuie essentiellement sur une transformation

de la Direction des services à la clientèle en une Direction du développement de l'organisation et par la restructuration de la Direction des services pédagogiques.

Le 16 décembre, le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, présente le projet de loi 86 (Loi sur la police). Ce projet de loi a pour objet notamment d'instituer l'École nationale de police du Québec qui succèdera à l'Institut de police du Québec.

1999

Les 21 et 22 octobre, l'Institut de police du Québec est l'hôte du Colloque sur la femme policière destiné à souligner le 25^e anniversaire de l'arrivée des femmes dans la profession policière, un milieu de travail traditionnellement masculin. Ce colloque est coordonné par l'Institut de police du Québec.

2000

En février, les universités québécoises confirment leur intention d'adhérer au modèle de formation universitaire proposé par l'Institut de police du Québec. Ce partenariat servira d'assise au développement de la formation universitaire, que ce soit en ce qui concerne le baccalauréat en sciences policières, le certificat en gestion d'un bureau d'enquête ou les divers programmes courts en voie d'élaboration.

Le 14 mars, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, annonce un investissement majeur en vue du réaménagement et de l'agrandissement de l'Institut de police du Québec.

Au mois de mai, l'Institut publie le Plan de développement des ressources humaines destiné aux organisations policières. Ce plan vise à optimiser la formation du personnel policier en établissant des liens entre cette formation, les besoins des organisations policières et les objectifs de carrière des individus.

Le 16 juin, le projet de loi 86 est sanctionné.

Le 1^{er} septembre, l'École nationale de police du Québec est substituée à l'Institut de police du Québec. L'École a pour mission d'assurer la formation initiale dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière. Elle joue le rôle de conseil auprès des organisations policières en matière de formation professionnelle et de plans de formation.

Le 1^{er} octobre, une Commission de formation et de recherche est instituée. Elle a pour mandat de donner des avis au conseil d'administration de l'École sur tout ce qui concerne la formation policière et de tenir celui-ci informé de l'évolution de la recherche dans ce domaine.

D'autre part, l'École crée le Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières et institue ainsi un lieu privilégié de réflexion auquel s'associent déjà les grands partenaires universitaires québécois. Enfin, l'École révisé et modernise la structure et le processus de gestion actuel, notamment en matière de ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

2001

En juin, l'École procède à la signature de sa première entente de partenariat avec l'Académie de police Émilien Vaes du Hénaut (Belgique).

Le 1^{er} juillet, le Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières (CIDRAP) est créé. La création du CIDRAP vise à répondre aux besoins en matière de recherche appliquée et fondamentale exprimés par l'ensemble des corps de police du Québec, à diffuser à l'enseignement la matière accumulée en recherche de pointe et à faire de l'École un lieu d'enseignement et de recherche de calibre international, susceptible d'être reconnu comme un lieu d'avant-garde.

À l'automne, les programmes de formation initiale en enquête et en gestion policières démarrent.

Le 23 octobre, le ministre de la sécurité publique, M. Serge Ménard, procède au lancement des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'École et accorde quelque 45,6 millions \$.

2002

Le 5 avril, le ministre de la Sécurité publique, M. Normand Jutras, annonce un nouvel investissement de 10,6 millions de dollars à l'École. Cet investissement permettra l'aménagement d'un circuit routier ainsi que la construction d'un pavillon de formation et d'hébergement. Le circuit routier sera utilisé dès l'automne 2002 pour la formation.

Le 15 juillet, l'École procède à l'actualisation du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Une semaine de formation est ajoutée. Essentiellement, des formations en enquête, en tir (utilisation du pistolet comme arme de service), en conduite de véhicule d'urgence ont été ajoutées. Six cent-quarante (640) aspirants policiers sont maintenant admis annuellement au lieu de 600.

2003

À compter du 1^{er} juillet, de nouvelles conditions d'admission sont implantées à l'École concernant les exigences médicales et physiques.

À cette même date, la Direction de la formation sur mesure et des services aux collectivités est mise sur pied. La particularité pédagogique de nos programmes de formation axés sur l'approche par compétences et l'expertise du personnel de l'École dans les domaines de l'emploi de la force, de la sécurité routière, de l'enquête, de la gestion policière et de l'évaluation du personnel policier contribuent à stimuler la demande croissante pour de la formation sur mesure. Par ailleurs, la situation géographique de Nicolet, les nouvelles installations du campus, récemment modernisé et agrandi permettent à l'École d'être un lieu de choix pour la tenue de séminaires, colloques ou tout autre événement d'envergure.

Le projet du baccalauréat en sécurité publique obtient l'aval de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

2004

En mars, en vertu d'une entente intervenue entre l'École et la Ville de Nicolet, l'École ouvre à la communauté de Nicolet son centre sportif. L'École désire ainsi poursuivre un partenariat qui existait déjà avec la communauté de Nicolet en matière de formation policière puisque plusieurs personnes agissent à titre de bénévoles au sein du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

En mai, la Direction de la formation instaure un calendrier scolaire qui permettra une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles de l'École et une meilleure connaissance des activités de l'École auprès des clientèles. Neuf cohortes de 72 aspirants policiers seront ainsi accueillies à l'École annuellement, ce qui porte à 648 le nombre d'aspirants policiers admis annuellement.

Le 18 octobre, le ministre de la sécurité publique, M. Jacques Dupuis, inaugure le campus de l'École. Le gouvernement y aura investi 76 millions de dollars.

2005

En janvier, le baccalauréat en sécurité publique démarre.

Le 23 septembre, lors d'une cérémonie de passation des pouvoirs en présence du ministre de la sécurité publique, M. Jacques Dupuis, M. Michel Beaudoin succède à M^{me} Louise Gagnon-Gaudreau à la Direction générale de l'École.

2006

Entre le 3 avril et le 14 juillet, l'École forme un groupe supplémentaire de 36 aspirants policiers pour répondre à la demande accrue de recrutement policier.

En juin, la Sûreté du Québec inaugure son cénotaphe sur le terrain de l'École.

À l'automne, l'École reçoit le Prix du partenariat de l'UQTR en raison notamment de la création de programmes universitaires uniques depuis 1978, dont le baccalauréat en sécurité publique, démarré en janvier 2005.

2007

Le 14 mai, l'École tient la première journée de reconnaissance policière. Au cours de cette journée se tiennent deux cérémonies : la cérémonie de remise des décorations et des citations à des policières et des policiers par le ministre de la sécurité publique et la cérémonie à la mémoire des policières et policiers morts en service. Lors de cette deuxième cérémonie est inauguré le cénotaphe conjoint du SPVM et de l'ADPQ.

Le 7 juin, l'École réunit ses partenaires de formation policière afin de les consulter sur la question du profil des aspirants policiers. Il s'agit d'un premier pas vers une nouvelle définition du profil des futurs aspirants policiers.

2008

Du 12 mars au 11 juillet, l'École forme une cohorte supplémentaire de 72 aspirants policiers afin de répondre au besoin de recrutement du SPVM.

Le 26 juin, l'École lance officiellement un nouveau service, le CIS (Carrefour de l'information et du savoir). Conjuguant savoir et confort, le CIS donne accès à de la documentation et de l'information, tous supports confondus, à une médiathèque ainsi qu'à des services et des ressources à distance.

Le 8 septembre, FRANCOPOL, le Réseau international de formation policière, est lancé officiellement à Québec, lors de son premier colloque. Ce réseau a pour mandat de soutenir les efforts de coopération internationale entrepris par les services et les écoles de police francophones.

L'École intègre de nouvelles clientèles de la sécurité publique et développe des programmes de formation pour répondre à leurs besoins.

2009

À l'été, grâce au partenariat entre l'École et le Camp Notre-Dame-de-la-Joie, est offert un camp d'été visant à initier les jeunes au travail policier et aux valeurs véhiculées par l'École.

À l'automne, l'École lance les activités de son 40^e anniversaire.

2010

L'École procède à une révision majeure de son programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

L'École introduit deux nouveaux tests d'entrée aux conditions d'admission au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie en vue d'y admettre les meilleurs candidats.